



Pa de déclaration pour tout mon temps de travail

Par **altaya14**, le **02/01/2011** à **17:31**

Bonjour,

mon compagnon et moi avons travaillé dans un restaurant , notre employeur nous a demandé nos immatriculation s.s pour nous faire un contrat de travail . au bout de quelques jour nous avons réclamé nos contrat mais l employeur nous a repondu que son compable été en vacance et qu elle les aurais plus tard ,, au bout d un mois de travail toujours rien et surtout pas de fiche de salaire en vue,, suite a de nombreuse reclamations nous avons décidés de menacer de nous adresser a l inspection du travail et la on nous a purement et simplement congédié en nous annoncant que finalement nous n avons pas été déclaré pour nos 2 mois de travail ,,mais juste 2 heures (nous avons trouver la feuille de salaire concernant ses fameuses 2 heure dans notre boite au lettre et ce sans mise sous enveloppe ,quelques jours plus tard mais sans paiement ni solde de tout compte) ,, nous avons donc décidés d engager une action devant le tribunal des prudhommes pour prouver notre bonne fois d avoir effectué chacun 225 heures dans se restaurant ,, quel sont nos chance et quelles actions pouvons nous effectuées ,,nous avons travaillé du 14 10 2010 au 17 12 2010.. merci .

Par **jeetendra**, le **02/01/2011** à **17:49**

Bonsoir, employer un salarié sans le déclarer, au noir, expose à des sanctions pénales, civiles. [fluo]C'est l'employeur hors la loi qui risque gros [/fluo]: 3 ans de prison et 45000 euros d'amende, des problèmes avec l'Urssaf, la sécu, etc. Vous, vous aurez droit au minimum à une indemnité forfaitaire égale à six mois de salaire. Bonne année à vous.

Par **altaya14**, le **03/01/2011** à **09:59**

bonjour , suite a la lettre recommandé que j ai envoyé a mon employeur en lui reclamant tout les justificatif concernant mon contrat , celle ci viens de m envoyer en retour un courrier ou elle ne reconné pas nous avoir employé 2 mois et de plus culot supreme nous demande de regler et ceux en retour la somme de 720 euros pour des repas et des consommations que nous aurions pris a son restaurant ,elle c est d ailleurs permis de nous dire qu elle avais des temoins et que nous etions des piliers de bar . quel horreur quand je pense a tout se temps passé a essayer de gagné un peu d argent pour les fetes de fin d année j avou mon ecoeurement ,, je viens de prendre un rdv avec un avocat car vraiment je compte bien aller jusquau bout et ne pas rester sans voix devant ses menaces . merci de m avoir repondu..merci de vos voeux recevez les notres en retour